

Comprendre l'habilitation électrique

Rendue obligatoire par le décret 2010-1118, l'habilitation électrique est la reconnaissance, par l'employeur, de la capacité d'une personne placée sous son autorité à accomplir en sécurité vis-à-vis du risque électrique les tâches qui lui sont confiées.

Outre l'aspect réglementaire, un titre d'habilitation correctement choisi et rempli est un levier essentiel dans la prévention des accidents d'origine électrique.

Personnel concerné

Chef d'entreprise, chef d'équipe, responsable ressources humaines, commercial d'organisme de formation.

Prérequis

Savoir lire et écrire.

Objectifs

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de choisir les symboles d'habilitation d'un salarié et de remplir son titre d'habilitation électrique.

Programme

- Les connaissances de base en électricité (tension, intensité du courant électrique, résistance, puissance)
- Les obligations réglementaires et les responsabilités (civile et pénale)
- Le contexte et l'historique de la prévention des accidents d'origine électrique
- Le principe de l'habilitation électrique
- Le choix des symboles en fonction de l'activité exercée, remplir un titre d'habilitation électrique
- Exemples, mises en situation, simulations

Durée

De 3.5 à 7 heures selon le public concerné.

Nombre de stagiaires

De 1 à 10 stagiaires.

Méthodes pédagogiques

Sous forme d'échanges, alternance d'apports théoriques avec exercices pratiques de simulation.

Suivi et évaluation de la formation

- Le stagiaire est évalué tout au long de la formation afin d'évaluer sa progression.
- Une attestation de formation lui sera remise en fin de formation.
- Un bilan en fin de séance est recommandé avec un responsable au sein de l'entreprise.